

29.03.2004 - 14:50 Uhr

MediData AG: La santé publique et le Tarmed. La transmission et le traitement électronique des factures contribuent à la maîtrise des coûts

Root (ots) -

Les coûts de la santé ne cessent de croître d'année en année. Patients, prestataires, assureurs maladie et autorités sanitaires: tous les acteurs de la branche y sont pour quelque chose. C'est pourquoi, ils peuvent également tous contribuer à la réduction des coûts. A cet effet, la facturation électronique des prestations est un instrument non-négligeable.

En renonçant à imprimer leurs factures sur papier avant de les envoyer par courrier postal aux patients et aux assureurs, les prestataires peuvent réduire considérablement les dépenses administratives dans le domaine de la santé publique. Car ils optent alors pour l'envoi électronique sûr, conforme à la protection des données et plus économique que l'envoi de factures sur papier. Par ailleurs, les assureurs n'ont plus à ressaisir les données électroniques chez eux. Une mesure efficace, dont l'automatisation permet de réduire les coûts de processus sans effet secondaire indésirable: aucune restriction au niveau des prestations médicales, aucun inconvénient pour les acteurs de la santé publique. Bien au contraire, prestataires, assureurs et patients, tous sont gagnants. Rien d'étonnant donc que la facturation électronique compte de plus en plus d'adeptes. MediData AG, numéro un en Suisse de la vente de produits et prestations de service liés à la facturation électronique, affiche un taux de croissance annuel avoisinant 50%. Ce taux se mesure au nombre des factures transmises par voie électronique via les systèmes MediData. En 2003, plus de 6 millions de factures électroniques ont été envoyées de prestataires tels que médecins, pharmaciens, hôpitaux et laboratoires médicaux aux assureurs ou aux patients. Chacune des 45 millions de factures sur papier suivant l'acheminement traditionnel par courrier postal et devant être, en raison de l'interruption du processus électronique, saisie une nouvelle fois auprès des assureurs, soit manuellement, soit par scanner, entraîne des coûts considérables. Il s'agit là de dépenses évitables grâce aux systèmes de transmission de données modernes, basés sur l'Internet. Si, à l'heure actuelle, la part des factures électroniques est inférieure à 25% du volume global des factures, elle devrait s'accroître dans les deux prochaines années. En effet, le contrat Tarmed prévoit que les prestations ambulatoires devront être facturées par voie électronique au plus tard deux ans après l'introduction du nouveau tarif.

Au moment même de l'introduction du Tarmed en été 2003, MediData a lancé une nouvelle plateforme de transmission de factures électroniques, baptisée MediPort. Quasiment toutes les solutions logiciel destinées aux cabinets médicaux sont munies d'une interface MediPort, de sorte que les médecins peuvent facturer leurs prestations par voie électronique conformément au Tarmed. Ils envoient leurs factures, via une connexion Internet à MediPort hautement sécurisée, directement aux assureurs (système du tiers payant) et réduisent ainsi le volume des rappels et des affaires contentieuses puisque les assureurs s'en chargent alors, contrairement à la facturation avec les patients. De plus, les médecins peuvent compter sur un versement de leur argent dans un délai de 30 jours. La plupart des assureurs garantissent ce délai dans la mesure où les médecins procèdent à la facturation électronique avec eux. Si les médecins facturant avec les patients (système du tiers garant) envoient leurs factures par voie

électronique également, MediPort transmet les factures à un centre d'impression autorisé où elles sont imprimées et acheminées par courrier postal aux patients. Ce processus sera utilisé aussi longtemps que les patients n'auront pas d'accès direct à MediPort et qu'ils ne pourront, par conséquent, pas réceptionner leurs factures par voie électronique. Cette prestation supplémentaire est particulièrement profitable aux médecins, car ils peuvent ainsi délester leur cabinet de travaux routiniers improductifs comme l'impression, la mise sous pli, l'affranchissement et l'envoi des factures. Une fois que les patients ont fait parvenir les factures à leur caisse, celle-ci peut réceptionner les données de facture sur le serveur MediPort au moyen d'un code-barres figurant sur les factures que la caisse peut directement reprendre et traiter dans son propre système.

Les prestataires et les assureurs ont dû entreprendre des investissements, certes, à hauteur de plusieurs dizaines de millions en vue de l'adaptation des processus et des systèmes, néanmoins, ces investissements sont payants. Les économies pouvant être atteintes à moyen terme parlent en faveur du passage à la facturation électronique. Selon des estimations, il est possible d'économiser entre 5 et 8 francs par facture électronique. Compte tenu du fait que le système de santé suisse produit plus de 45 millions de factures par an, ces économies représentent une somme considérable. Sans compter les réductions de coûts découlant du traitement rapide des factures ou de la suppression de doublons. L'exploitation de ces potentiels d'économie dans le domaine de la santé doit être prise au sérieux sans attendre, aussi bien dans l'intérêt de l'économie que dans l'intérêt des patients et des assurés. N'est-il pas plus approprié d'utiliser les sommes découlant des primes pour des prestations médicales que pour des tâches administratives liées la facturation (sur papier).

Contact:

Giorgio Mini
directeur de MediData AG
E-Mail: giorgio.mini@medidata.ch

MediData AG
D4 Platz 6
6039 Root Längenbold
Téléphone +41/41/368'23'23
Fax: +41/41/368'23'33
Internet: <http://www.medidata.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002175/100473342> abgerufen werden.